

L'AUTEUR DE L'ATTENTAT KAMIKAZE DU 22 MARS À MAELBEEK ÉTAIT AU CŒUR DES TRACTATIONS « D'APRÈS-VOL ». UN DOSSIER QUI MET AU JOUR LES FAILLES BELGES ET LES DANGERS POUR LE FUTUR. EXCLUSIF



La nuit du 15 au 16 juillet 2013, le musée Van Buuren, au 41 de l'avenue Léo Errera à Uccle, a été victime d'un cambriolage éclair. En quelque deux minutes, les auteurs ont fait main basse sur une série de tableaux d'une valeur globale de deux millions d'euros.

TRAFIC D'ART ET TERRORISME CAMBRIOLAGE DU MUSÉE VAN BUUREN À UCCLÉ EN 2013 ; LES POLICIERS AVAIENT IDENTIFIÉ KHALID EL BAKRAOUI

En juillet 2013, un cambriolage éclair dépossédait le musée uccléois Van Buuren d'une série de tableaux remarquables, parmi lesquels un chef-d'œuvre, « La Penseuse » du maître hollandais Kees Van Dongen, une toile évaluée à plus d'un million d'euros. Pendant deux ans, des individus ont tenté d'obtenir des assureurs une rançon en échange de la restitution des œuvres. Derrière ces tractations interrompues sans résultat en mai 2015, un homme : Khalid El Bakraoui. L'auteur de l'attentat du 22 mars dans le métro Maelbeek aurait-il pu financer son activité terroriste de cette façon ? Difficile à dire, mais le scénario est vraisemblable. Une révélation inquiétante à l'heure où la police judiciaire fédérale démantèle le service « Art et Antiquités ». La première conséquence de ce choix réside dans l'incapacité de la Belgique à répondre à ses obligations internationales vis-à-vis de l'Unesco. L'organisation onusienne confie à Paris Match sa crainte de voir le Royaume ne plus être en mesure de lutter efficacement contre le financement du terrorisme par le biais du trafic d'art et de pièces archéologiques. Nous poursuivons notre enquête entamée avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles.



RESTAURATION DU JARDIN PITTORESQUE
DE JULES BUYSSSENS
PHASE II

Maitre de l'ouvrage
Musée et Jardins van Buuren
Avenue Léo Errera, 41
1150 Uccle

Architecte paysagiste
Monsieur Etienne
Avenue De Fne, 109
1150 Uccle
etienne@etienne.be

Entrepreneur de jardins
Monsieur Agat
Avenue Du Roi-Baudouin, 104
1150 Uccle

Membre de la Région de Bruxelles-Capitale
Membre de la Région de Bruxelles-Capitale
Membre de la Région de Bruxelles-Capitale

DÉSARMÉE FACE AU TRAFIC D'ART, LA BELGIQUE EST INCAPABLE DE SATISFAIRE SES ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DE L'UNESCO

UNE ENQUÊTE DE FRÉDÉRIC LOORE

Khalid El Bakraoui. C'est le nom que certains médias ont accolé à l'un des auteurs des attentats de Bruxelles dont nous révélions le mois dernier (Paris Match du 27 octobre) l'implication dans un trafic d'objets d'art, sans toutefois divulguer ni son identité, ni la nature exacte des faits. Ceci dans le cadre de l'enquête que nous poursuivons ici, consacrée au trafic de biens culturels comme source de financement du terrorisme. En effet, c'est bien de lui qu'il s'agit : l'ancien truand fiché au grand banditisme, converti à l'islamisme armé et dont la trajectoire sanglante s'est achevée le 22 mars de cette année à la station de métro Maelbeek.

Paris Match est du reste en mesure d'aller plus loin dans le dévoilement de ce que fut ce trafic. C'est d'« artnapping » dont il est question en l'occurrence, c'est-à-dire le vol d'œuvres contre rançon. Cette technique est utilisée lorsque les œuvres dérobées à un musée ou un particulier sont connues, répertoriées et dès lors pratiquement invendables, puisque leur réapparition est étroitement surveillée. A défaut de pouvoir faire affaire avec un receleur ou un acheteur téméraires, le voleur du bien propose sa restitution à la compagnie qui l'assure, moyen-

C'EST D'« ARTNAPPING » DONT IL EST QUESTION ICI, C'EST-À-DIRE LE VOL D'ŒUVRES CONTRE RANÇON. A DÉFAUT DE POUVOIR FAIRE AFFAIRE AVEC UN RECELEUR OU UN ACHETEUR TÊMÉRAIRES, LE VOLEUR DU BIEN PROPOSE SA RESTITUTION À LA COMPAGNIE QUI L'ASSURE, MOYENNANT LE PAIEMENT D'UNE SOMME INFÉRIEURE À LA VALEUR ASSURÉE

nant le paiement d'une somme inférieure à la valeur assurée. Suivant une règle non écrite et bien qu'ils s'en défendent, les assureurs acceptent généralement de verser jusqu'à 10 % de cette valeur, trop heureux de ne pas devoir la rembourser dans son intégralité au propriétaire préjudicié. Ce marché s'effectue d'ordinaire dans le plus grand secret et autant que possible sans y mêler la police. L'un des cas d'« artnapping » les plus retentissants, c'est celui du « Cri » et de « La Madone », deux toiles du peintre expressionniste norvégien Edvard Munch, volés en 2004 au musée éponyme d'Oslo.

En juillet 2013, des individus se sont livrés à une activité de ce genre et c'est le musée uclois Van Buuren qui en a fait les frais. La nuit du 15 au 16 juillet de cette année-là, ils ont commis un cambriolage éclair au 41 de l'avenue Léo Errera, à



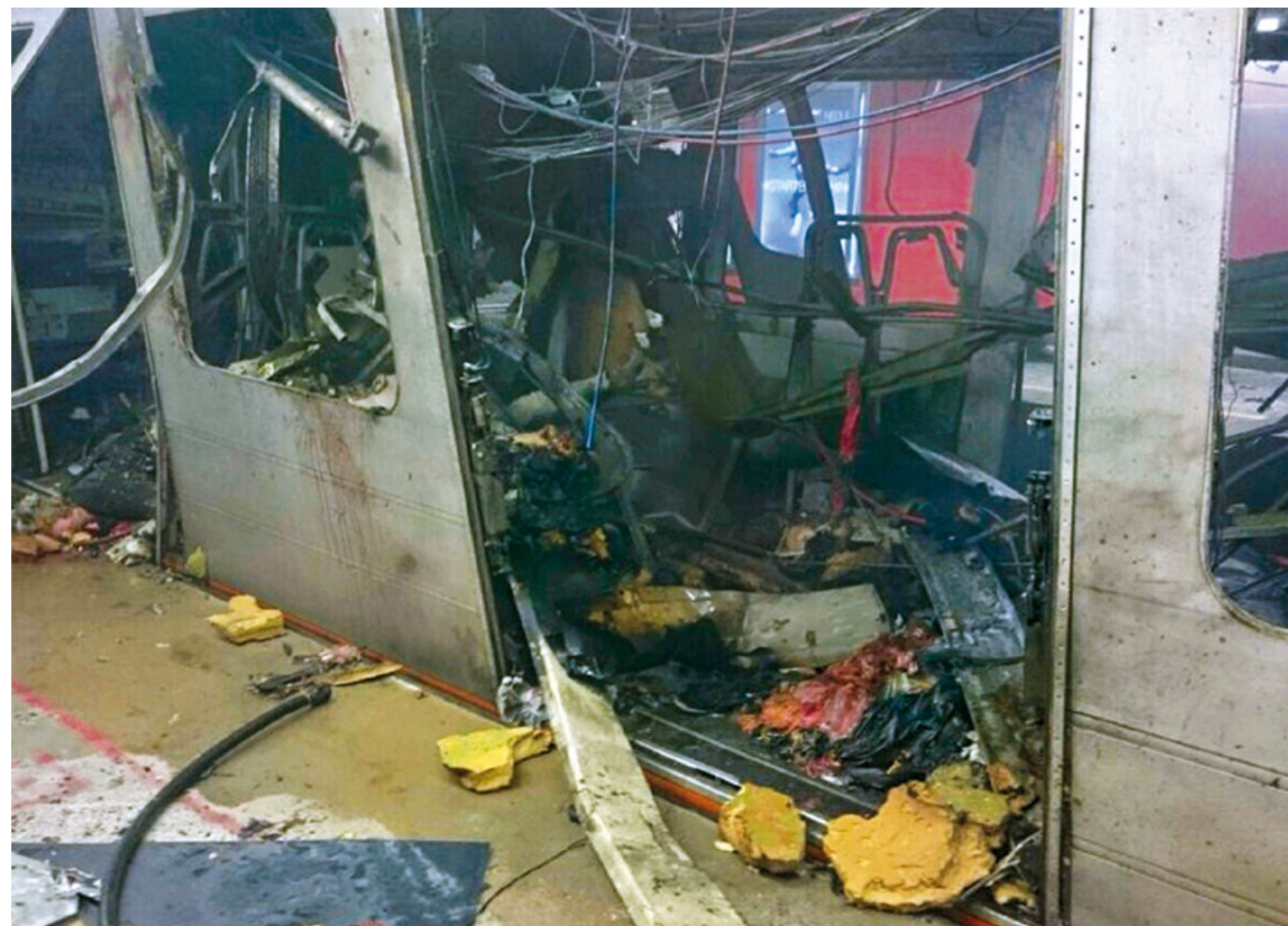
Cet extrait d'un reportage de la RTBF de l'époque montre « La Penseuse », le chef-d'œuvre du peintre hollandais Kees Van Dongen, pièce maîtresse du musée Van Buuren estimée à 1,2 million d'euros et jamais retrouvée à ce jour.

l'adresse de l'ancienne somptueuse villa du mécène David Van Buuren, reconvertie en musée à son nom. En quelque deux minutes, les monte-en-l'air ont fait main basse sur un butin remarquable : une dizaine de tableaux parmi lesquels « Crevettes et coquillages », une œuvre de James Ensor, mais surtout « La Penseuse » du maître hollandais Kees Van Dongen, une pièce estimée à 1,2 million d'euros.

A l'époque, ce fric-frac bien préparé avait fait grand bruit. Confiée initialement au juge d'instruction (à présent retraité) Jean-Claude Van Espen, puis à son confrère Olivier Leroux du Tribunal de première instance de Bruxelles, l'enquête menée par le service local de recherches de la police d'Uccle n'a jamais permis d'appréhender les auteurs ni de retrouver les tableaux. Le musée Van Buuren a été indemnisé en 2014. Nos informations nous permettent cependant de révéler que des contacts répétés ont eu lieu entre les « kidnappeurs » de « La Penseuse » et un intermédiaire que ces derniers croyaient être le représentant des trois compagnies d'assurance du musée uclois agissant sous mandat. En réalité, il s'agissait d'un agent sous couverture, membre des unités spéciales de la police fédérale (CGSU). Au travers de ces négociations « déguisées », portant bien entendu sur une demande de rançon en échange de la restitution des toiles, les limiers masqués espéraient réussir un joli coup de filet. Selon nos informations, les pourparlers se sont poursuivis jusqu'en avril-mai 2015 avant de s'interrompre. Ils n'ont débouché sur aucun accord et on ignore ce qu'il est advenu des œuvres.

GEORGETTE MAGRITTE AUX MAINS D'EL BAKRAOUI ?

Derrière ce marchandage, les policiers avaient repéré Khalid El Bakraoui. Le gangster devenu kamikaze n'a vraisemblablement pas pris une part active au casse nocturne



de juillet 2013, puisqu'en principe sa liberté de mouvement était alors entravée par le moyen de surveillance électronique auquel il était soumis depuis environ deux mois, suite à l'aménagement de la peine de cinq ans d'emprisonnement prononcée contre lui en février 2011 pour une attaque à main armée. Mais il était partie prenante dans les tractations qui ont suivi. Et il n'était pas seul, puisque d'autres comparses ont été identifiés autour de lui, parmi lesquels une relation de Salah Abdeslam, ainsi qu'un individu lui aussi connu pour radicalisation depuis 2010 ! L'argent que le cadet des frères El Bakraoui comptait retirer de cette opération devait-il servir à financer ses activités terroristes, dont on connaît aujourd'hui la finalité tragique ? La question demeure sans réponse à l'heure qu'il est. Quoi qu'il en soit, il n'en était apparemment pas à son galop d'essai. Sa participation à un autre coup audacieux semble hautement probable : le vol d'« Olympia », un nu de Magritte (1948), commis le 24 septembre 2009.

En plein jour, deux hommes dont un armé avaient fait irruption rue Esseghem à Jette, dans la maison-musée du peintre surréaliste. Sous la menace de leur calibre, ils avaient

neutralisé le personnel et les visiteurs, avant de repartir illico avec la peinture à l'huile du maître, d'une valeur approximative de 800 000 euros. En janvier 2012, contre toute attente, « Olympia » retrouvait les cimaises du musée jettois. La rumeur au sujet du paiement d'une rançon consentie par l'assureur avait couru. Selon nos sources, 50 000 euros auraient bien été lâchés aux « ravisseurs » de Georgette, l'épouse de Magritte, du moins son double pictural représenté sur le tableau volé. Rien n'indique qu'El Bakraoui ait participé directement au cambriolage, mais on le retrouverait dans le giron immédiat des malfrats qui ont négocié par la suite la remise de l'œuvre. En 2014, le parquet de Bruxelles a mis fin à l'enquête qui n'a rien donné.

Un homme est intervenu dans ces deux affaires : Janpiet Callens, consultant et expert indépendant dans le domaine de l'art et des antiquités, basé dans la capitale. Étroitement mêlé aux discussions autour de la restitution des tableaux, il raconte : « Le Magritte, c'était une commande, mais le (Suite page 58)

L'argent qu'aurait pu retirer Khalid El Bakraoui de l'« artnapping » au préjudice des assureurs du musée Van Buuren aurait-il pu servir au financement de l'attentat commis par le terroriste dans le métro de Bruxelles ? Impossible à dire, mais le scénario est vraisemblable.



Khalid El Bakraoui a, semble-t-il, été également mêlé aux tractations pour la restitution contre rançon d'« Olympia », un nu de Magritte volé en 2009 à la maison-musée du peintre surréaliste.

commanditaire, effrayé par le battage médiatique autour de cette histoire, n'a plus voulu du tableau. Il s'est donc désisté après avoir payé les exécutants qui se sont retrouvés avec "Olympia" sur les bras et ont fini par le négocier eux-mêmes, mais ce n'était pas le but premier. Concernant Van Buuren, c'est un peu pareil: les auteurs ont d'abord tenté de vendre les pièces en Russie, ça n'a pas marché et ils ont alors essayé de rançonner les assurances. J'ai servi d'intermédiaire dans un premier temps, mais les tractations ont vite tourné court, les types étaient beaucoup trop gourmands. Ensuite, les enquêteurs ont pris le relais.» Tant à Jette qu'à Uccle, Janpjet Callens dit ne jamais avoir été en mesure d'identifier aucun des maîtres-chanteurs. Cependant, il confirme qu'ils appartenaient à la même bande.

En 2009, Khalid El Bakraoui évoluait exclusivement dans le monde du grand banditisme. En revanche, au printemps 2015, il était en liberté conditionnelle depuis plus d'un an et, de toute

évidence, déjà impliqué dans les préparatifs des attentats qui seront perpétrés par la « cellule terroriste de Bruxelles » quelques mois plus tard à Paris. A l'automne, des informations en provenance du milieu, relatives à l'achat de chargeurs de Kalachnikov par les frangins El Bakraoui, conduiront les enquêteurs à perquisitionner le domicile de Khalid où seront découverts les premiers indices de son passage au radicalisme extrême. En décembre, un mois après le carnage parisien, un mandat d'arrêt international sera décerné à son encontre. A ce moment, il est entré dans la clandestinité. Il n'en sortira que le 22 mars 2016, pour semer la mort dans le métro.

ALLÔ LA BELGIQUE ? ICI L'UNESCO

On peut déduire de ces rétroactes, sans grand risque de se tromper, que si le djihadiste était parvenu à soutirer de l'argent aux assureurs du musée Van Buuren en 2015, tout ou partie de celui-ci aurait été investi dans les opérations-suicides planifiées par le commando auquel il appartenait. Ce qui objective le danger de voir des profils similaires se livrer au trafic d'art (même à une échelle moindre) dans le but de financer des actions terroristes.

Un danger qui ne dissuade pas le sommet de la police fédérale, ni le ministre de l'Intérieur Jan Jambon, d'entériner la suppression de l'unité « Art et Antiquités » de la direction centrale de la police judiciaire, dont le rôle consiste à lutter contre le trafic d'œuvres d'art et d'objets archéologiques. Après avoir été réduite comme peau de chagrin ces dernières années, cette cellule moribonde est condamnée à disparaître à la charnière de 2016-2017. Son extinction entraînera non seulement la perte de l'unique point de chute d'Interpol, des douanes, des polices étrangères et des organismes internationaux, mais également celle d'une précieuse base de données spécialisée, de même qu'une expertise reconnue à l'étranger.

Dans notre précédente parution, nous avions relayé les protestations des professionnels du marché de l'art et des

experts du secteur qui, tous, s'inquiètent des conséquences néfastes de cette décision. Ils craignent que dans un pays où l'arsenal juridique en matière de trafic de biens culturels est déjà très peu dissuasif, le démantèlement de la cellule art soit interprété par les trafiquants et autres recelleurs comme une capitulation. Françoise Bortolotti, coordinatrice à l'Unité des biens culturels d'Interpol, dans un mail adressé en septembre à la chancellerie du Premier ministre, pressait la Belgique de ne pas baisser sa garde au moment où, à l'opposé, nos voisins européens relèvent le gant face à la menace du financement du terrorisme et des groupes armés (Daech singulièrement) par le trafic d'antiquités. « La Belgique », écrivait-elle, « qui est déjà depuis longtemps un pays de destination pour les antiquités et autres objets culturels provenant de trafics ou de fouilles illicites, attirera assurément encore davantage les trafiquants si elle ne dispose pas d'un service spécialisé en la matière ».

Mais rien à faire, la cellule « Art et Antiquités » est irrémédiablement condamnée. Interpellé à la Chambre à ce sujet par le parlementaire CDH Georges Dallemagne, Jan Jambon l'a confirmé. Selon lui, cette décision ne mettra toutefois pas à mal la lutte contre le financement du terrorisme, qui demeure une priorité pour l'ensemble des services de sécurité. Quant à la police fédérale, son porte-parole a indiqué que d'« autres spécialistes » au sein des directions judiciaires déconcentrées se chargeront désormais de combattre le trafic d'art au plus près du terrain. Il s'agit là d'une pirouette sémantique, dans la mesure où ces « autres spécialistes » n'existent pas.

La Belgique est d'ailleurs à ce point déforcée qu'elle ne parvient plus à répondre à ses obligations internationales. Dans le cadre de l'application des différentes résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU prévoyant des mesures destinées à préserver le patrimoine et à lutter contre le trafic de biens culturels comme source de financement du terrorisme en Irak, Syrie, Libye et Yémen, les Etats membres de l'Unesco doivent faire rapport à l'organisation onusienne, qui coordonne l'ensemble des actions. A la demande de sa

NOTRE DÉLÉGATION PERMANENTE AUPRÈS DE L'UNESCO À PARIS ATTEND TOUJOURS LE FORMULAIRE QUE N'ARRIVE PAS À COMPLÉTER LA POLICE FÉDÉRALE. SA PATRONNE, LA COMMISSAIRE GÉNÉRALE CATHERINE DE BOLLE, S'EST VU CONFIER LE SUIVI. OR, LE DÉLAI DE RÉPONSE ÉTAIT FIXÉ AU 20 OCTOBRE

directrice générale, Irina Bokova, chaque pays est tenu de rentrer tous les quatre mois un formulaire (notre document page suivante) reprenant une série de données relatives aux éventuelles saisies d'objets d'art en provenance illégale des quatre pays concernés par les résolutions et, le cas échéant, aux dossiers judiciaires ayant trait au trafic de ces objets. Il est également demandé de mentionner les mesures prises pour harmoniser les législations nationales avec les résolutions, ainsi que celles destinées à renforcer les capacités de lutte contre ce vaste brigandage international.

Eh bien, la Belgique ne satisfait pas à ses engagements. Notre délégation permanente auprès de l'Unesco à Paris attend toujours le formulaire que n'arrive manifestement pas

à compléter la police fédérale. Sa patronne, la commissaire générale Catherine De Bolle, s'est pourtant vu confier le suivi par la chancellerie du Premier ministre, comme l'attestent des documents en notre possession. Or, le délai de réponse était fixé au 20 octobre. De surcroît, selon le député Georges Dallemagne, la Belgique n'avait déjà pas été en mesure de renvoyer ce formulaire à l'échéance du quadrimestre précédent, soit le 20 juin dernier.

Edouard Planche, membre de la section du patrimoine mobilier et des musées de l'Unesco, spécialiste du programme de lutte contre le trafic de biens culturels, confirme ces deux faux bonds successifs et ajoute : « La demande faite à la Belgique est coercitive. Pour les Etats membres, la résolution 2253 du Conseil de sécurité étend l'obligation de faire rapport au trafic illicite de biens culturels visé par la résolution 2199 de février 2015. » L'expert ne fait pas mystère des préoccupations de son organisation au sujet de cette carence dans le chef de la Belgique et, plus encore, de sa décision de liquider la section « Art et Antiquités » : « Nous avons exprimé nos inquiétudes à ce sujet à l'ambassadeur belge ainsi que lors de la dernière réunion intergouvernementale. En matière de coopération policière et d'échange d'informations destinés à lutter contre la contrebande d'objets d'art et d'antiquités, la Belgique est un maillon très important. Son affaiblissement nous alarme. »

L'ICOMOS POINTE LE « MAILLON FAIBLE BELGE »

Un autre responsable d'organisation internationale convoque lui aussi l'image du « maillon faible » en parlant du Royaume. Il s'agit de l'Américain Gustavo Araoz, président du Conseil international des monuments et des sites (Icomos). Dans un courrier (notre document) adressé le 18 octobre au vice-Premier et ministre de l'Intérieur Jan Jambon, l'homme à la tête de cette ONG présente dans plus de 100 pays et forte de 11 000 experts dévoués à la protection des ensembles du patrimoine culturel mondial exprime son souci de voir la Belgique se transformer en « maillon faible de la lutte contre le financement du terrorisme et le trafic illicite de biens culturels ».

C'est une fois encore l'annonce de la fermeture du service central « Art et Antiquités » de la police fédérale, de même que la perspective de voir sa base de données tomber en désuétude, qui suscitent cette appréhension. Gustavo Araoz conjure le ministre de reconsidérer cette décision à l'aune du dommage causé par le pillage des sites antiques au Moyen-Orient, mis en coupe réglée par l'Etat islamique notamment. Plutôt que de démanteler l'unité spécialisée, il l'invite même à la renforcer « comme cela a été fait dans beaucoup d'autres pays », souligne-t-il.

Il y a néanmoins très peu de chance pour que le dirigeant d'Icomos soit entendu par Jan Jambon pour qui, de son propre aveu, « la criminalité relative à l'art et aux antiquités n'est pas jugée prioritaire ». Déclaration

lapidaire rapportée par la RTBF. En Italie, cependant, les autorités judiciaires prêtent la plus grande attention à cette criminalité. Le parquet de Salerne (Campanie) a ouvert une enquête à la suite des révélations du quotidien la Stampa au sujet d'un trafic important d'antiquités du sang auxquelles participeraient la 'Ndrangheta (mafia calabraise) et la Camorra (napolitaine). Ces révélations sont de la plume du journaliste Domenico Quirico, qui fut otage en Syrie. Il décrit un vaste système de contrebande de vestiges pillés par Daech et acheminés, via la Turquie et le port calabrais de Gioia Tauro en Europe, aux Etats-Unis, en Russie et en Chine, où ils enrichissent des collections privées. Selon les investigations du reporter, les ramifications de ce réseau passeraient par la Hollande, le Luxembourg et... la Belgique. A des fins de blanchiment des pièces, sans doute.

Pendant ce temps, on semble désarmer du côté de la Justice et de la police fédérale. « Ce manque d'intérêt pour le trafic d'art n'est pas neuf », nuance Janpjet Callens, qui a lui-même été policier dans la section art avant de prendre sa retraite en 2009 pour se lancer dans la consultance privée. « Imaginez », explique-t-il, sourire en coin, « qu'un informateur donne à mes ex-collègues un tuyau concernant un projet de vol d'un camion rempli de GSM pour une valeur de 500 000 euros. Vous pouvez être certains qu'ils obtiendront tous les moyens nécessaires pour épinglez les auteurs : des équipes, des écoutes, des filatures et même un hélico s'il le faut ! En revanche, si ce même informateur rapporte le projet de vol d'un tableau de maître d'une valeur équivalente dans tel musée, on y enverra au mieux un enquêteur voir de quoi il retourne. Pourtant, les GSM sont amenés à se déprécier avec le temps, tandis que la toile de maître ne fera qu'accroître sa valeur, sans même parler de l'aspect patrimonial. Seulement voilà, en Belgique, police et Justice ne sont pas assez sensibilisées à la préservation des biens culturels. » ■

A gauche, le formulaire Unesco que la Belgique est incapable de remplir depuis le mois de juin. A droite, la lettre du président d'Icomos à Jan Jambon, conjurant le ministre de l'Intérieur de ne pas démanteler l'unité « Art et Antiquités » de la police fédérale.

